



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gare du Raincy-Villemomble

Question écrite n° 30534

Texte de la question

M. Éric Raoult interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la très grande dangerosité au regard de l'augmentation des suicides commis dans les gares SNCF et notamment dans la gare du Raincy/Villemomble (Seine-Saint-Denis). En effet, cette gare a été, outre plusieurs accidents graves de voyageurs, le théâtre de deux drames en l'espace de 8 jours, les 22 et 30 avril dernier, puisque deux personnes ont mis fin à leurs jours. Comme de nombreuses gares en France, la gare du Raincy/Villemomble supporte un trafic européen avec la LGV et le TGV, un trafic de marchandises, le transilien et un trafic intérieur de voyageur. Ce trafic important crée les conditions propices aux accidents graves de voyageurs et polarise les personnes suicidaires qui savent que ce lieu est très usité pour se donner la mort. Cette situation dramatique n'est pas nouvelle et interpelle les élus du secteur qui n'ont cessé d'en saisir la direction de la SNCF depuis de nombreuses années. Si des efforts ont été consentis pour la gare du Raincy/Villemomble, les suicides de ces derniers mois relancent cette question puisque la population a l'impression que rien n'a été fait. C'est pourquoi, afin de répondre à toutes ces préoccupations, il lui paraît urgent et souhaitable d'effectuer divers aménagements de sécurisation. Tout d'abord, la suppression pure et simple des dispositifs de franchissement des voies pour éviter tout déplacement à risque. Ensuite il pourrait être utile comme il a été fait sur la ligne de métro Météor, de réaliser une barrière, domotisée ou avec des retraits mécaniques, pour isoler, d'une manière permanente, les usagers de la circulation ferroviaire. Il lui demande donc s'il compte donner des instructions en ce sens et de lui préciser la position de son ministère sur ce dossier.

Texte de la réponse

La sécurité des usagers constitue une préoccupation majeure pour les opérateurs de transports publics d'Île-de-France comme pour l'État. Cependant, des actes désespérés qui ont pour cadre le réseau des transports publics d'Île-de-France constituent des événements imprévisibles dont la dissuasion se heurte à de multiples obstacles. La dangerosité des voies est fréquemment rappelée en gares par des annonces sonores ou des signalétiques adaptées, qui ne peuvent malheureusement dissuader les passages à l'acte suicidaire. Réseau ferré de France et la SNCF ont entrepris de clôturer une partie de leurs emprises. Cette sécurisation ne peut cependant présenter un caractère absolu de dissuasion. La solution de la barrière mécanique sur voie telle qu'elle existe pour les stations de la ligne 14 du métro n'est, à ce jour, techniquement pas concevable sur l'ensemble du réseau de surface. Par ailleurs, Réseau ferré de France procède à un examen de la suppression du franchissement de la ligne à la gare du Raincy-Villemomble.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30534

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7727

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1153